

De : "Sandrine MOURIER"
Objet : Points situation sanitaire

Bonjour à tous,

Suite aux dernières modifications du décret, et à l'évolution actuelle de la situation sanitaire, je me permet de refaire le point avec vous.

Les modifications des mesures gouvernementales sont les suivantes (en pièce jointe le protocole du ministère des sports modifié du 26 nov) :

- le port du masque est obligatoire au sein des établissements recevant du publique (ERP), dont les équipements sportifs (sauf au moment de la pratique sportive).

NB : dans le Rhône cette mesure était déjà en vigueur.

- concernant le Pass sanitaire:

Test PCR : la validité du test est réduite à 24h

La vaccination: la validité sera conditionnée à la dose de rappel (3ème dose) :

. à compter du 15 décembre 2021, pour les personnes de plus de 65 ans

. à compter du 15 janvier 2022, les personnes âgées de 18 ans et plus

La 3ème dose doit être reçue au maximum 7 mois après leur dernière injection (passé ce délai, le pass ne sera plus valide).

A ce jour, il n'y a pas d'autres modifications.

Au vu de la recrudescence des cas, merci à tous pour votre vigilance sur l'application de ces mesures et des gestes barrières.

Et malgré l'arrivée du froid, pensez à aérer quelques minutes les salles entre plusieurs cours dès c'est possible .

Info complémentaire concernant les cas contact:

A ce jour, lorsque des enfants sont cas contact, ils ne peuvent pas revenir dans vos activités durant les 7 jours à partir du dernier contact avec le malade (quelques soit le lieu de ce cas contact).

Nous vous transmettons cette information car la règle qui s'applique aux écoles est différente (mais concerne que le cadre école) et peut donc induire les parents comme nous tous en erreur.

Nous restons à votre disposition et reviendrons vers vous rapidement si des mesures supplémentaires venaient à apparaître.

Sportivement

DE SAINT JEAN Vinciane
Responsable Sports
Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports
Ville de Corbas
04/72/50/87/97